



Saint Christol d'Albion, le 15/09/2023

Commune de Saint Christol d'Albion

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Avis d'ouverture de la concertation

La municipalité informe de l'ouverture de la concertation sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du Plan Local d'Urbanisme prescrite par délibération du conseil municipal du 14 septembre 2023 et relative à l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « Brouville ».

Un registre est mis à disposition en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations pourront également être transmises :

- Par mail : mairie@mairie-saintchristol.fr
- Par courrier à l'adresse suivante : 1, Place de la Mairie – 84390 Saint Christol

Un document de concertation sera également mis à disposition en Mairie et sur le site internet de la commune dans la rubrique « Urbanisme » au fur et à mesure de l'avancé des études.

Henri BONNEFOY,
Maire de Saint Christol.

